

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	0
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 27 mars 2023 à 18 heures 40

Date de convocation :
20 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°03.2023

Vote du compte
administratif

M. THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, ARDISSON Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, NOUVEL Alain.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Sous la présidence de M. BLAIN Bruno, Adjoint au Maire (le Maire s'étant retiré de la séance), le Conseil municipal examine le compte administratif 2022 arrêté par le Maire et qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses: 189 231.94 € - Recettes: 207 083.52 €

soit un excédent de : 17 851.58 €

Compte tenu du report de l'exercice 2021 de + 277 768.90 €, le solde d'exécution se totalise à + 295 620.48 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses: 49 172.44 € - Recettes: 106 324.57 €

soit un excédent de : 57 152.13 €

Compte tenu du report de l'exercice 2021 de - 6 983.74 €, le solde d'exécution se totalise à : 50 168.39 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif du Maire pour l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 026-212600431-20230327-DELIB03_2023-BF



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 27 mars 2023

Le Maire, Christian THIRIOT

